



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
13 avril 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable
à tous les niveaux à l'appui d'un développement
équitable et durable et sur la promotion
de l'intégration et de la coopérations économiques
Deuxième session
Genève, 19 et 20 mars 2018

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur le renforcement d'un environnement économique
favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement
équitable et durable et sur la promotion de l'intégration
et de la coopération économiques sur sa deuxième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 19 et 20 mars 2018



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle	4
II. Questions d'organisation.....	10
A. Élection du Bureau	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	10
C. Résultats de la session	10
D. Adoption du rapport de la réunion	10
Annexe	
Participation	11

Introduction

1. La deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 19 et 20 mars 2018, conformément au mandat approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa trente et unième session extraordinaire, en avril 2017 (voir document TD/B(S-XXXI)/2).

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

2. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a fait le parallèle entre la situation économique mondiale d'aujourd'hui, caractérisée par l'hypermondialisation, et celle des années 1920, lorsque l'austérité était le modèle de politique macroéconomique par défaut. Au cours de ces deux périodes, des inquiétudes concernant le commerce et la transformation structurelle se sont exprimées, notamment en ce qui concerne la stagnation séculaire, le chômage technologique et la menace de guerres commerciales. L'une et l'autre période ont en outre été marquées par une évolution technologique rapide.

3. Le Directeur a dit que la Charte de La Havane (1948), signée soixante-dix ans plus tôt, avait servi de modèle pour l'instauration d'une « économie mondiale plus équilibrée et en expansion », grâce à l'augmentation des dépenses intérieures conjuguée à l'ouverture des marchés, à l'expansion du développement industriel, aux mouvements des capitaux à long terme et au renforcement des droits des travailleurs. Jamais entré en vigueur, cet instrument avait néanmoins eu une influence, notamment dans les mesures prises au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour réduire les droits de douane, et dans les flexibilités et les mesures de sauvegarde qui faisaient partie du consensus multilatéral depuis la Seconde Guerre mondiale.

4. Examinant les stratégies de politique économique élaborées au fil des ans, le Directeur a déclaré qu'il était malavisé de chercher à déterminer lequel, du commerce ou de la technologie, constituait la principale source de perturbation. Il était par contre essentiel, dans un contexte hypermondialisé, d'examiner de quelle manière les changements non négligeables qui avaient touché la structure du commerce ou la technologie influençaient sur les dynamiques macroéconomiques et financières dans la pratique, et comment cela s'était traduit dans l'action et les politiques nationales et internationales.

5. Dans sa présentation de la note d'information TD/B/C.I/MEM.8/5, intitulée « Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle », le Directeur a dit que la révolution numérique avait produit deux technologies clefs qui se recoupaient : a) la robotique ; et b) les mégadonnées, l'Internet des objets et l'impression tridimensionnelle.

6. Si les avis divergeaient quant aux incidences que les nouvelles technologies numériques allaient avoir sur la diversification économique et la transformation structurelle, on s'attendait de toute évidence à des effets déstabilisants et à des conséquences sur le plan de la distribution qui appelleraient une réaction équilibrée et pragmatique. Comme indiqué dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2017*¹, cette réponse devrait s'inscrire dans le cadre d'une « nouvelle donne mondiale » incluant des mesures de relance, de réglementation et de redistribution. La politique industrielle avait toujours consisté à mobiliser des ressources sous-utilisées, à accroître la productivité et à tisser des liens entre

¹ CNUCED, 2017, *Rapport sur le commerce et le développement, 2017 : Au-delà de l'austérité – vers une nouvelle donne mondiale* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.D.5, New York et Genève).

les entreprises, les activités et les secteurs dans le but de diversifier l'économie. Elle avait en outre consisté à faire en sorte que les rentes soient gérées dans l'optique d'atteindre des objectifs publics plus larges plutôt que de renforcer les intérêts privés stricts à attendre d'une politique industrielle. Il fallait que les pays bénéficient d'une marge d'action suffisante et d'un environnement international favorable pour pouvoir entreprendre de telles politiques industrielles.

7. Le Président a rappelé que l'objectif principal de la réunion était de comprendre l'impact du passage au numérique dans les pays en développement.

B. Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle

(Point 3 de l'ordre du jour)

La technologie numérique, la diversification économique et la transformation structurelle

8. Au cours de la première séance informelle, les experts ont examiné comment l'utilisation des nouvelles technologies numériques influait sur la diversification économique et la transformation structurelle, notamment en modifiant les lignes de démarcation traditionnelles entre les différentes branches du secteur industriel et entre ce secteur et celui des services.

9. L'orateur principal, le Ministre de l'industrie et du commerce du Sri Lanka, a déclaré que, si le numérique offrait de nouvelles possibilités aux pays en développement, ceux-ci avaient néanmoins besoin de développer des capacités dans ce domaine pour pouvoir en tirer profit. Le fossé numérique se creusait et les infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) seules ne suffisaient plus pour le combler. Il était nécessaire de mettre en place une infrastructure numérique permettant aux pays d'élaborer des produits et des services plus sophistiqués. En outre, la numérisation estompait la démarcation entre production de biens et production de services, ce qui avait des répercussions sur la compétitivité commerciale des pays.

10. Il a déclaré que Sri Lanka faisait des efforts considérables pour mettre en place son infrastructure numérique, développer les compétences numériques, moderniser l'administration publique et les services, et exploiter les TIC au service du développement économique et social. Le Gouvernement mettait également en avant Sri Lanka en tant que destination privilégiée du secteur des TIC. L'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication était le fer de lance de ces actions, menées dans le cadre de la stratégie en cinq volets de l'initiative e-Sri-Lanka. En outre, Sri Lanka était membre du groupe des Amis du commerce électronique au service du développement à l'Organisation mondiale du commerce. À la onzième conférence ministérielle de l'Organisation, Sri Lanka avait décidé de poursuivre le Programme de travail sur le commerce électronique, sur la base du mandat existant. Cette question appelait un débat sur les règles et les lois qui pourraient prendre effet si le commerce électronique venait à faire l'objet de négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Il était essentiel que les pays en développement, notamment les moins avancés, conservent une marge d'action et des flexibilités. Il fallait néanmoins que la portée du débat dépasse le domaine du commerce électronique.

11. Il importait de prévoir les conséquences qu'aurait la mise en place d'un moratoire permanent relatif aux transmissions électroniques, de déterminer si le commerce numérique devait être régi par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou par l'Accord général sur le commerce des services, de savoir si les produits livrés par voie électronique devaient entrer dans la catégorie des biens ou dans la catégorie des services, ou dans les deux, et de préciser ce qui relevait des transmissions électroniques.

12. Le premier intervenant a parlé de l'accélération exponentielle de l'évolution technologique et de la numérisation de toutes les sphères de l'économie, dont les effets étaient plus profonds que ceux des révolutions industrielles précédentes. S'agissant de

leurs effets sur la diversification économique et la transformation structurelle, il y avait, d'une part, des possibilités découlant du renforcement de la connectivité et de l'autonomisation humaine et, d'autre part, des difficultés liées aux suppressions d'emplois. Les emplois créés pourraient ne pas compenser les emplois supprimés ou être moins bien rémunérés. Les effets de répartition étaient déterminés par la nature du changement technologique, qui n'était généralement pas neutre et privilégiait le capital au détriment du travail, la main-d'œuvre qualifiée au détriment de la main-d'œuvre non qualifiée et les pays développés au détriment des pays en développement. L'intervenant a abordé diverses questions ayant trait aux capacités et aux infrastructures numériques requises et indiqué comment établir différentes catégories et niveaux d'aptitudes et de compétences dans ce domaine. Il importait de développer les compétences numériques de tout un chacun, ce qui pouvait notamment être accompli en utilisant des plateformes en ligne pour l'enseignement et l'apprentissage et en garantissant le libre accès à la littérature scientifique. Il était également nécessaire de fournir des orientations et un soutien en matière d'élaboration des politiques et des cadres réglementaires, ainsi que de collaborer aux niveaux national et international.

13. Le deuxième intervenant a examiné les disparités dans l'utilisation des robots pour mieux comprendre quelles étaient les incidences de l'automatisation numérique sur l'action publique. Les estimations quant au nombre de suppressions d'emplois potentielles liées à l'automatisation dans les pays en développement étaient en hausse, en raison de la part élevée des tâches répétitives. Toutefois, l'utilisation de robots restait très concentrée dans les pays développés et en Chine. Elle était davantage déterminée par la faisabilité économique que par la faisabilité technologique, ce qui tenait à des caractéristiques technologiques particulières de certains processus de production que de nombreuses études avaient négligé, par exemple dans le secteur de l'habillement où la manipulation d'une grande variété de tissus ne pouvait pas être effectuée par des robots. Selon lui, les différences toujours importantes du coût de main-d'œuvre entre les pays développés et les pays en développement laisseraient penser que les économies résultant de la délocalisation – le déplacement de certaines activités à forte intensité de main-d'œuvre des pays développés vers les pays en développement, qui avait été largement observé au cours des trois dernières décennies – étaient nettement supérieures à celles découlant de la relocalisation, processus plus récent de rapatriement vers les pays développés d'activités auparavant délocalisées. Dans les pays en développement, le risque de perdre des emplois à cause de l'automatisation n'était pas lié à la robotisation dans les pays développés. Le risque était en fait plus grand pour ces derniers ou pour les pays en développement géographiquement proches de ces pays, dans lesquels on observait des relocalisations. Celles-ci avaient été initialement associées à une relocalisation des activités de production, mais ces activités étaient désormais automatisées et n'avaient donc pas créé d'emplois dans les pays développés.

14. Au niveau industriel, l'impact de l'automatisation sur l'emploi demeurait incertain et dépendrait de nombreux effets compensateurs aux niveaux de la tâche, de l'entreprise, du secteur et de l'économie dans son ensemble. L'impact de la robotique sur le secteur de la vente au détail devrait également être examiné. Jusqu'ici, les effets de l'automatisation sur l'emploi global avaient été positifs dans l'ensemble.

15. Le troisième intervenant a déclaré que, pour les pays en développement, la numérisation ouvrait de nombreuses possibilités mais comportait aussi des risques. Les ventes en ligne, le trafic Internet mondial et le commerce électronique international d'entreprise à consommateur augmentaient rapidement. Pourtant, un fossé numérique important subsistait entre les pays développés et les pays en développement en ce qui concernait la connectivité mondiale, l'égalité des sexes et la participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Les principaux problèmes étaient notamment la faiblesse des infrastructures, par exemple dans le secteur de la production d'électricité, les risques associés à la présence d'acteurs dominants sur le marché, les obstacles cognitifs dus à la méconnaissance des technologies numériques, et les faibles niveaux de compétences en électronique. Les petites entreprises étaient moins bien préparées à tirer profit de la numérisation des chaînes de valeur mondiales.

16. Il fallait garder à l'esprit que trois domaines d'action étaient liés à la question des données : la protection des données, la politique de la concurrence (anti-trust) et la surveillance. Dans les pays en développement, très en retard dans l'utilisation d'Internet et le commerce électronique, la protection des données et des consommateurs faisait défaut, de même que des infrastructures des TIC et des infrastructures en nuage abordables ainsi que des travailleurs qualifiés, notamment des spécialistes des données.

17. Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs intervenants ont souligné combien il importait de transférer la technologie pour combler le fossé numérique. Les politiques industrielles numériques devaient en outre s'inscrire dans le processus plus général de l'industrialisation, notamment pour permettre de réinvestir les profits. D'autres intervenants ont fait part de leurs préoccupations concernant les perspectives de développement des pays tributaires des produits de base dans un monde numérique. D'autres encore ont fait remarquer que l'économie numérique était plus large que le commerce électronique et ont demandé des orientations sur les moyens efficaces de la réglementer et de veiller à ce que les normes de gouvernance d'Internet soient adaptées au stade de développement des pays. Un orateur a fait remarquer que la CNUCED représentait le meilleur forum pour débattre des questions relatives à la gouvernance d'Internet et à l'économie numérique, étant donné que l'Organisation mondiale du commerce n'en offrait pas la possibilité.

Adapter les politiques industrielles au monde numérique

18. Au cours de la deuxième séance informelle, les experts ont examiné comment adapter les politiques industrielles pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle dans un monde numérique. Les participants ont présenté les stratégies de politique industrielle adoptées par divers pays et régions.

19. Le premier intervenant a souligné que les connaissances amélioraient la compétitivité et pouvaient permettre de s'approprier des rentes grâce à la recherche-développement et à la commercialisation. La politique industrielle devait être conçue de telle sorte que l'excédent de connaissances soit réinvesti pour améliorer la productivité générale et produire des connaissances supplémentaires. Cependant, cet excédent faisait également l'objet d'une lutte entre les bailleurs de fonds publics de la science et de l'innovation, et les entreprises privées qui commercialisaient cette science. En Afrique, la question du numérique était généralement traitée dans le cadre d'une nouvelle économie institutionnelle, qui mettait l'accent sur les coûts de transaction, les asymétries d'information et les droits de propriété. Toutefois, il importait de garder à l'esprit que la numérisation permettait de réduire les coûts de production, notamment en renforçant les infrastructures dans les secteurs du transport et de l'électricité. La recherche en Afrique était fortement dominée par les modèles des donateurs, qui donnaient la priorité aux applications commerciales de la recherche financée par des fonds publics et de l'aide humanitaire. Ainsi, les activités de recherche et de formation tenaient aujourd'hui compte des perspectives des écoles de commerce. Les TIC permettaient de tirer un nouveau type de valeur des données. Comme ces données étaient souvent concentrées sur des plateformes détenues par des entreprises de pays développés, l'expansion du numérique en Afrique risquait d'y accentuer le déficit de connaissances.

20. Le deuxième intervenant a décrit de quelle manière les innovations récentes modifiaient les dynamiques industrielles et les politiques de développement. Les avantages que procuraient la participation aux chaînes de valeur mondiales variaient considérablement d'un pays en développement à l'autre. Le numérique pourrait changer la donne puisqu'il accélérerait l'innovation et pouvait faire évoluer la structure de gouvernance des chaînes de valeur vers des modèles centrés sur les plateformes ou les consommateurs. Si les modèles centrés sur les plateformes se développaient grâce aux données et aux effets de réseau connexes qui pouvaient renforcer la position des entreprises en place, les modèles centrés sur les consommateurs pouvaient quant à eux permettre aux clients de s'approprier une plus grande part de la valeur ajoutée totale d'une chaîne de valeur et être plus durables. Cela dit, les deux modèles permettraient aux plateformes de s'approprier des rentes issues de la propriété des données. Il fallait investir davantage pour évoluer vers ces nouvelles formes de gouvernance et mettre en place une réglementation plus stricte en vue de réduire les rentes et d'empêcher tout abus de position dominante sur le marché.

21. Le troisième intervenant a examiné certaines approches stratégiques de la numérisation adoptées par des pays à revenu intermédiaire. La plupart n'avaient pas dépassé le stade du débat, de la consultation ou de la planification. Il restait encore à déterminer des objectifs mieux articulés et mesurables, ainsi que les ressources et les moyens permettant de les atteindre, et à élaborer des stratégies dans l'optique d'aider les décideurs à se libérer de l'influence de groupes d'intérêt. Ces insuffisances révélaient en partie des incertitudes quant à l'impact que pourrait avoir la numérisation sur le secteur manufacturier et la société, et les approches examinées étaient donc essentiellement expérimentales et prospectives. Tout en soulignant que les approches de politique publique dépendaient du contexte et de la situation particulière de chaque pays, l'intervenant a déclaré qu'il était nécessaire pour la plupart d'entre eux :

- a) D'intégrer ces approches dans les stratégies nationales de développement plus générales ;
- b) D'associer de multiples parties prenantes de manière à créer des synergies entre les différents domaines d'action ;
- c) D'accorder un rôle clef au secteur privé ;
- d) D'établir des partenariats stratégiques avec des partenaires étrangers performants afin d'accélérer l'apprentissage.

22. Le quatrième intervenant a examiné les politiques industrielles menées en Chine. Au cours des trois dernières décennies, on était passé des politiques horizontales aux politiques sélectives, des stratégies technologiques aux stratégies organisationnelles et de la planification à la politique de marché. Soulignant l'expérience de la ville de Shenzhen en matière de trains à grande vitesse, de panneaux à cristaux liquides et de développement industriel, il a déclaré qu'une combinaison de politiques horizontales et sélectives favorisait le recours à la recherche-développement pour surmonter les problèmes technologiques, la création de groupements industriels pour améliorer les chaînes de production et le soutien à certaines entreprises spécialisées pour en faire des acteurs mondiaux. La Chine pouvait s'inspirer des politiques industrielles menées aux États-Unis, notamment pour ce qui était de l'ampleur des dépenses publiques consacrées à la recherche-développement. Malgré la mise en œuvre de plusieurs initiatives, la fabrication numérique n'en était encore qu'à ses débuts en Chine, qui continuait de rencontrer des difficultés dans la mise au point de son matériel et de ses logiciels.

23. Le dernier intervenant s'est intéressé aux difficultés que posait la numérisation au Brésil. Il a souligné la nécessité de coordonner étroitement les stratégies de production industrielle et les stratégies éducatives. Les régions rurales continuaient d'être négligées et la mise en œuvre de politiques éducatives tournées vers l'avenir se heurtait à des difficultés. Peu de changements structurels en avaient résulté, malgré la reprise économique qui était survenue entre 2004 et 2013. Il fallait appliquer une stratégie globale de productivité et de compétitivité pour éviter que la main-d'œuvre qualifiée vienne à manquer.

24. Au cours de la discussion qui a suivi, certains participants se sont demandé s'il était pertinent, dans un monde numérique, de se pencher sur l'activité manufacturière, étant donné qu'elle pourrait un jour être largement automatisée. D'autres ont souligné les liens étroits qui unissaient les sociétés transnationales et les instituts de recherche et qui avaient pour effet de favoriser la recherche dirigée par les donateurs, rappelant que les TIC ne pouvaient être mises au service du secteur manufacturier que si l'infrastructure et la base manufacturière nécessaires étaient en place, et que les travaux de recherche-développement devaient être axés sur les besoins locaux, même lorsqu'ils étaient financés par les donateurs.

25. Certains participants ont souhaité savoir comment éviter les pertes d'emplois liées à l'expansion du numérique et, notamment, dans quelle mesure les politiques nationales et la réglementation internationale pouvaient y contribuer. Plusieurs intervenants se sont demandé comment exploiter la Zone continentale de libre-échange de l'Afrique au service de l'industrialisation numérique – en particulier pour traiter les questions de propriété des données – en mettant en place une infrastructure numérique locale qui permettrait aux entreprises africaines d'exploiter en premier les données africaines et en tirant parti des synergies possibles entre les marchés nationaux et régionaux.

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans l'économie numérique

26. À la quatrième séance informelle, les experts ont examiné le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour ce qui était de favoriser la diversification économique et la transformation structurelle dans un monde numérique.

27. Le premier intervenant a déclaré qu'il était essentiel de comprendre la nature de l'économie numérique pour déterminer ce que le Sud pourrait faire pour en tirer profit. L'industrialisation avait désincarné l'énergie physique et fait de l'usine l'institution clef, tandis que l'économie numérique avait désincarné l'intelligence et mettait les plateformes numériques au premier plan. Dans un premier temps, ces plateformes avaient été utilisées comme « mines de données », puis comme « cerveaux » du secteur concerné, en transformant les données en intelligence numérique au cours du processus. Comme la numérisation touchait tous les secteurs, l'ensemble de l'économie se « plateformisait ». Il fallait donc réorienter les stratégies de manière radicale plutôt que progressive. La numérisation réorganiserait la production, et des couches concentriques, ou écosystèmes, apparaîtraient, et remplaceraient les structures actuelles de gouvernance des chaînes de valeur. Ces écosystèmes se concentreraient là où se trouvait la plus forte puissance numérique. L'industrialisation numérique serait donc déterminée par la capacité d'exploiter les droits sur les données locales, nationales et collectives pour créer de la valeur publique. Ces changements appelleraient la mise en place d'une nouvelle économie politique des données, ainsi que d'une jurisprudence, de lois et de règlements nouveaux. L'ensemble stratégique de mesures que le Sud pourrait adopter pour promouvoir l'industrialisation numérique consisterait, au niveau des pays, à maintenir les arrangements internationaux actuels et à accroître progressivement la marge d'action et la capacité numérique pour se rapprocher du centre ; et, collectivement, à chercher d'autres centres décentralisés de puissance numérique, à se distancier des ententes et des forces qui étaient à l'œuvre dans les écosystèmes numériques et à encadrer les écosystèmes numériques décentralisés par des politiques, des lois et des règlements. Il faudrait commencer par établir une infrastructure numérique, collaborer à la mise en place de systèmes de protection des droits sur les données aux niveaux national et régional et favoriser l'intégration du marché numérique pour garantir les économies d'échelle nécessaires à la numérisation.

28. Le deuxième intervenant a centré son exposé sur les difficultés rencontrées par le Pakistan dans le domaine du numérique. Le pays avait largement suivi les principes de l'économie de marché et avait pour principal partenaire commercial les États-Unis. Grâce à l'initiative chinoise One Road One Belt, le Pakistan pouvait se moderniser et se réindustrialiser en investissant dans ses infrastructures et son secteur manufacturier, en accordant des financements et en établissant un nouveau modèle de développement régional.

29. Le troisième intervenant a parlé des difficultés rencontrées par l'Asie du Sud. Un examen de la situation actuelle laissait à penser que les pays de la région importaient et utilisaient la technologie – mais n'innovaient pas – et que les fournisseurs de technologies et de matériel de production non seulement facturaient des prix exorbitants pour leurs produits et services, mais contrôlaient aussi l'utilisation de la technologie d'une manière défavorable à ces pays. Pour changer la donne, il serait nécessaire de créer des institutions fortes qui favoriseraient l'éclosion d'idées novatrices. Il fallait donc que les États et le secteur privé financent des institutions susceptibles de contribuer à l'acquisition des compétences numériques nécessaires pour effectuer des recherches novatrices et pouvant aider à mettre en place une économie numérique.

30. Le dernier intervenant a décrit l'action menée par l'Union européenne pour créer un marché numérique unique. L'Union européenne harmonisait les principaux domaines d'action en remplaçant les réglementations nationales par une réglementation applicable dans l'ensemble de ses pays membres. Elle avait pris des mesures très efficaces pour harmoniser la réglementation. Celles-ci visaient notamment à assurer la portabilité des contenus, à supprimer les restrictions internes aux flux de données, à établir des normes communes en matière de droits d'auteur et à créer un espace unique de paiement en euros.

31. La réglementation pouvait s'avérer défavorable dans les domaines suivants : l'harmonisation des normes de protection de la vie privée, qui pourrait être trop restrictive et étouffer l'innovation ; la priorité accordée à la localisation des données plutôt qu'à la cybersécurité et à la mise en jeu de la responsabilité ; l'établissement de règles de neutralité du réseau, visant à prévenir toute limitation injuste, et donc à empêcher toute recherche de rente, ce qui risquait toutefois de déboucher sur une réglementation excessive entravant l'adoption de services plus perfectionnés faisant appel aux données massives.

32. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux orateurs se sont dits préoccupés par l'évolution des monopoles sur les plateformes numériques et par les difficultés que cela posait aux pays en développement désireux de tirer parti du numérique. Ils ont souhaité savoir si et comment ces questions devraient être traitées à l'Organisation mondiale du commerce. La Chine avait peut-être réussi à résoudre au moins certaines de ces difficultés, mais sa taille et son système économique pourraient bien en faire un cas particulier. D'autres orateurs ont exprimé des préoccupations similaires, et ont indiqué que la collaboration Sud-Sud et triangulaire pourrait ouvrir des perspectives prometteuses pour d'autres pays en développement. D'autres encore s'interrogeaient sur l'impact du numérique sur l'Afrique en tant que région. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a répondu que plusieurs initiatives de coopération Sud-Sud dans le domaine du numérique étaient en cours et concernaient également l'Afrique. Certains experts ont émis des avis divergents sur l'idée selon laquelle les données étaient le « nouveau pétrole ».

33. Avant de clore la réunion, le Président a récapitulé les principaux éléments qui s'étaient dégagés des débats, comme suit :

a) Les conséquences de la révolution numérique – qui était à un stade encore précoce – n'étaient toujours pas claires. Cependant, il était évident que ce processus ne pouvait pas être comparé aux révolutions industrielles ou aux vagues précédentes de changements technologiques. Le progrès technologique n'était pas neutre et aurait des répercussions majeures sur la répartition des revenus, ce qui allait modifier la division du travail. À cet égard, il importait de savoir qui détenait les plateformes sur lesquelles s'opéreraient les futures évolutions technologiques ;

b) Il fallait renforcer la cohérence des politiques afin de mettre en place un cadre réglementaire approprié. La concurrence ne pouvait être régulée que grâce à une coopération entre les pays dans le cadre de l'action publique. Toutefois, il n'y avait pas de solution universelle. Les politiques publiques devaient viser des objectifs précis et être adaptées aux contextes ;

c) Il était nécessaire de construire des infrastructures et d'accroître les investissements dans tous les pays concernés ;

d) La révolution numérique ouvrait de nouvelles perspectives pour les pays en développement, mais, pour en tirer parti, ceux-ci devaient renforcer leurs capacités numériques et leurs infrastructures ;

e) Il fallait faire en sorte que le fossé numérique ne se creuse pas davantage. Il importait d'élaborer des politiques éducatives efficaces et de les intégrer aux politiques économiques. L'impact de l'automatisation sur l'emploi était incertain. Les emplois ne seraient pas nécessairement supprimés, mais plutôt transformés ;

f) La question des incidences possibles de la numérisation sur les pays dont l'économie reposait sur l'exploitation des ressources naturelles, et pour lesquels l'industrialisation était encore un objectif, suscitait des préoccupations majeures. La numérisation pouvait favoriser le bon déroulement des activités dans le secteur manufacturier et permettre aux pays de participer de nouveau au commerce international ;

g) Il fallait se pencher sur la gouvernance des systèmes numériques au niveau international et décider qui seraient les principaux acteurs et parties prenantes concernés ;

h) Les données jouaient un rôle crucial dans l'économie numérique, le risque étant qu'elles soient exploitées pour l'appropriation de rentes dans certains pays dont l'économie reposait sur l'exploitation des ressources naturelles.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

34. À sa séance plénière d'ouverture, le 19 mars 2018, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu Diego Aulestia Valencia (Équateur) Président et Muhammad Irfan Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

35. À la même séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.8/4) suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

36. À la même séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

37. À sa séance plénière de clôture, le 20 mars 2018, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Madagascar
Arabie saoudite	Maroc
Bahreïn	Nigéria
Brésil	Oman
Chine	Pakistan
Congo	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Espagne	Sri Lanka
Gabon	Soudan
Ghana	Suisse
Iran	Turquie
Jordanie	Zambie
Kazakhstan	

2. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :

État de Palestine

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Accréditées

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Organisation de la coopération islamique

Centre Sud

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Ingénieurs du monde

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/MEM.8/INF.2.